

Retraites : récapitulatif du calendrier des démarches

Retraite par le RETREP : calendrier de constitution et de transmission des dossiers

Date prévue pour le départ	EVALUATION (le RETREP met environ 10 mois à répondre)		LIQUIDATION	
	Demande du dossier auprès de la DSDEN 24	Retour du dossier à la DSDEN 24	Demande du dossier auprès de la DSDEN 24	Retour du dossier à la DSDEN 24
Rentrée 2027	(Rappel) Au plus tard le : 30 septembre 2026	(Rappel) Au plus tard le : 31 octobre 2026	Au plus tard le : 31 décembre 2026	Au plus tard le : 1^{er} mars 2027
Rentrée 2028	Au plus tard le : 31 mars 2027	Au plus tard le : 1^{er} mai 2027	Au plus tard le : 31 décembre 2027	Au plus tard le : 1^{er} mars 2028
En cours d'année civile	Evaluation à réclamer au moins 18 mois avant date de départ envisagée	Evaluation à réclamer au moins 18 mois avant date de départ envisagée	Liquidation à solliciter au moins 8 mois avant date de départ envisagée	Liquidation à solliciter au moins 8 mois avant date de départ envisagée

Retraite CARSAT (régime général) :

La détermination des droits incombe à la CARSAT.

La demande de liquidation est à présenter au pôle académique de gestion mutualisée de l'enseignement privé 1er degré sous contrat à l'aide de l'annexe 2, **au plus tard le 31 décembre 2026** pour un départ prévu à la rentrée 2027, et au moins 8 mois avant un départ prévu en cours d'année.

Les demandes peuvent être envoyées :

- Par courriel à : 24.retraite-reclassement@ac-bordeaux.fr
- Par voie postale à : DSDEN de Dordogne, Pôle 1er degré privé, 20 rue Alfred de Musset, CS 10013, 24054 Périgueux Cedex (à l'attention du service retraites).